

Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentaire (FAO)

Créée en 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est l'une des principales institutions spécialisées du système des Nations Unies. La FAO a pour vocation d'instaurer la sécurité alimentaire dans le monde et elle joue un rôle prépondérant dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et du développement rural.

Siège et AEC compétent

Siège : Rome.

AEC compétent : M. Rudolphe Croene (Attaché du Flanders Investment and Trade).

Mandat de l'OI par rapport aux priorités économiques de l'AWEX

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, joue un rôle de chef de file dans les efforts internationaux de lutte contre la faim. Cet organisme, qui est au service à la fois des pays développés et des pays en développement, est une tribune neutre au sein de laquelle tous les pays se réunissent sur un pied d'égalité pour négocier des accords et débattre de politiques. La FAO est également une source de savoir et d'informations. Elle aide les pays en développement et les pays en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques, et à garantir une bonne nutrition pour tous. Depuis sa création en 1945, elle a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70 pour cent des populations pauvres et affamées de la planète.

Elle a pour fonctions essentielles de:

- ❖ fournir une aide technique aux pays en développement;
- ❖ conseiller les pouvoirs publics en matière de politiques et de planification;
- ❖ rassembler, analyser et diffuser les informations
- ❖ représenter une instance neutre, pour l'étude et l'élaboration des politiques relatives aux principales questions d'alimentation et d'agriculture.

La FAO agit à tous les niveaux du développement agricole - projets techniques destinés à l'agriculture de subsistance et divulguant de nouvelles techniques pour les cultures vivrières, mais aussi conseils dispensés aux gouvernements en vue d'établir des échanges internationaux de produits agricoles plus stables et plus équitables.

Réelles potentialités d'affaires pour les Entreprises et les prestataires de Services : Activités sectorielles de l'OI

Les achats de la FAO concernent surtout les secteurs liés aux activités agricoles (produits et machines agricoles) ainsi que les services liés aux études techniques agricoles et aux activités de l'Organisation relatives à la diffusion de l'information.

Exemples des produits achetés en 2006 : Matériel de bureau ou informatique, appareils médicaux, machines et appareils électriques, transport, entreposage et instruments de transport, produits agricoles, médicaments et vaccins, produits chimiques de base, mobilier, services de réparation et d'entretien, équipement audio-visuel, animaux et produits animales, produits de verre ou de bois, textiles, métaux de base, minéraux, poissons et prouts de pêche,...

En règle générale, tout achat fait l'objet d'une soumission d'offre, de la part d'au moins trois fournisseurs. Dans certains cas exceptionnels et pour des raisons bien précises, des achats directs sont autorisés. Au siège de l'Organisation, un Comité d'achat a pour tâche d'examiner certaines procédures et notamment les demandes d'achat direct supérieures à 100 000 dollars. Les contrats sont d'ordinaire passés avec les fournisseurs, sans recourir à des intermédiaires.

Pour ses achats, la FAO s'efforce de faire jouer la concurrence et d'assurer la transparence. Pour toute opération d'un montant supérieur à 5 000 dollars E.-U., elle invite certains fournisseurs potentiels à soumettre une offre. La FAO n'a recours que très rarement à des adjudications publiques ou ouvertes. Les bons de commande sont utilisés pour l'achat des biens et des produits et les contrats pour la fourniture de travaux ou de services.

Pour les biens, la procédure prévoit que les offres soient présentées obligatoirement sous pli cacheté, si le montant est supérieur à 25 000 dollars E.-U.. Ces plis sont adressés au Bureau de l'Inspecteur général et sont ouverts par une commission prévue à cet effet.

Chiffres d'affaires de l'OI pouvant générer des affaires

Le budget du Programme ordinaire de la FAO est financé par les contributions des membres fixées à la Conférence de la FAO. Le budget s'élève à 929.8 millions de dollars EU pour l'exercice 2008-2009. En 2006, la FAO a acheté des produits et services par le système des appels d'offres pour un total de 54 million de dollars. En 2005, le montant des achats était de 76 millions de dollars.

Couverture géographique de l'OI

Tous les ans, le Centre d'investissement de la FAO organise plus de 600 missions de terrain pour 140 projets d'investissement dans 100 pays. L'une des tâches prioritaires de ces missions est de s'assurer de la participation des partenaires concernés, y compris des agriculteurs et d'autres groupes locaux.

Développement de programmes associés par l'OI

La FAO collabore avec un vaste éventail d'institutions -- fondations privées, organisations communautaires, sociétés privées, associations professionnelles, organismes des Nations Unies et gouvernements nationaux, entre autres. Certains partenariats opèrent à l'échelon national ou sur le terrain, d'autres au niveau régional ou mondial. Les domaines d'application des partenariats de la FAO sont la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, des forêts et des pêches, l'alerte rapide en cas d'urgence alimentaire, le relèvement en cas de catastrophe, la sécurité des aliments, la bioénergie, pour n'en citer que quelques-uns.

Développement de « stratégie pays » par l'OI : facilitation de l'accès au marché ou offre d'informations

Un « portail spécialisé par pays » fournit des documents, des données statistiques, des renseignements sur les projets et des cartes provenant des profils de pays spéciaux ainsi que des informations sur les pages et les systèmes web de l'Organisation et de ses partenaires.

- ❖ **Aquastat** : les monographies par pays décrivent la situation des ressources en eau et de leur utilisation dans le pays, avec une attention particulière sur les ressources en eau, l'irrigation et le sous-secteur du drainage.
- ❖ **Country Stat** : un système national d'informations statistiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le système harmonise et intègre des données sur l'alimentation et l'agriculture provenant de multiples sources. Par une base de données centrale, décideurs et chercheurs peuvent regrouper les données selon des domaines thématiques comme la production, le commerce et la consommation.
- ❖ **Profil biotechnologique** : l'objectif de ces profils est de fournir une plate-forme permettant un accès facilité aux politiques concernant la biotechnologie, aux réglementations et aux activités des pays en voie de développement, dirigeant l'utilisateur vers des sources capitales d'informations actualisées.

- ❖ Faolex : le plus vaste recueil en ligne de lois et réglementations nationales et d'accords internationaux ayant trait à l'alimentation et l'agriculture géré par le Bureau juridique de la FAO.
- ❖ Profil de la pêche ou des forêts : le Département des pêches et aquaculture de la FAO ou celui des forêts, établit et publie des profils des pêches et aquaculture par pays ou concernant le profil forestier. Chacun d'eux récapitule l'évaluation que fait le Département des activités et des tendances des pêches et de l'aquaculture pour le pays concerné ou pour les forêts.
- ❖ ...

Existence de « field offices » de l'OI

La Fao dispose de bureaux régionaux, de bureaux de liaison, de représentations par pays ainsi que de bureaux sous-régionaux.

- ❖ Les bureaux régionaux : le rôle principal des bureaux régionaux est l'identification générale, la planification et l'exécution des activités prioritaires de la FAO dans la région. Ils adoptent une approche multidisciplinaire des programmes, identifient les domaines d'action prioritaires pour l'Organisation dans la région, collaborent avec les départements et les divisions au Siège, donnent des avis concernant l'incorporation de ces priorités dans le Programme de travail et budget, mettent en œuvre les programmes approuvés dans la région, assurent le suivi de l'exécution des programmes et signalent toute défaillance. Ils sont au nombre de 5 : Ghana, Hongrie, Egypte, Chili et Thaïlande.
- ❖ Les bureaux sous-régionaux : ils travaillent en étroite collaboration avec les bureaux régionaux dont ils relèvent. Leur responsabilité première est la planification générale des activités de la FAO dans la sous région. Avec les conseils et l'aide des bureaux régionaux, ils offrent une approche multidisciplinaire des programmes, identifient les domaines d'action prioritaires dans la sous région, mettent en œuvre les programmes approuvés, assurent le suivi de la mise en œuvre des programmes et signalent toute défaillance. Ils sont au nombre de 8.
- ❖ Les bureaux de liaison
- ❖ Les représentations par pays